

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU BUREAU COMMUNAUTAIRE
SEANCE DU 18 JUIN 2015**

Délibération
n° 2015.06. 81.B

**Collecte, transfert et
traitement des
déchets issus des
installations classées
du GrandAngoulême -
Lancement d'un appel
d'offres ouvert - 5 lots**

LE DIX HUIT JUIN DEUX MILLE QUINZE à 16h00, les membres du bureau communautaire se sont réunis au siège de la communauté d'agglomération du Grand Angoulême - 25 boulevard Besson Bey à ANGOULEME suivant la convocation qui leur a été adressée par Monsieur le Président.

Date d'envoi de la convocation : **12 juin 2015**

Secrétaire de séance : Denis DOLIMONT

Membres présents :

Jean-François DAURE, Marie-Hélène PIERRE, Denis DOLIMONT, Michel GERMANEAU, Gérard DEZIER, Yannick PERONNET, Bernard CONTAMINE, Anne-Marie BERNAZEAU, Jacques PERSYN, Guy ETIENNE, François NEBOUT, André BONICHON

Ont donné pouvoir :

Excusé(s) :

Fabienne GODICHAUD, Jacky BOUCHAUD, Isabelle FOSTAN, Xavier BONNEFONT, Gérard BRUNETEAU

Absent(s) :

BUREAU COMMUNAUTAIRE DU 18 JUIN 2015

**DELIBERATION
N° 2015.06. 81.B**

RESSOURCES ET PROSPECTIVES / MARCHÉS
PUBLICS

Rapporteur : **Monsieur PERONNET**

**COLLECTE, TRANSFERT ET TRAITEMENT DES DECHETS ISSUS DES INSTALLATIONS
CLASSEES DU GRANDANGOULEME - LANCEMENT D'UN APPEL D'OFFRES OUVERT - 5
LOTS**

Les marchés relatifs à la collecte, au transport et au traitement de différentes catégories de déchets issus des installations classées du GrandAngoulême, à savoir l'usine d'incinération des ordures ménagères (UIOM) et les déchèteries, arrivent à échéance au 31 décembre 2015.

Afin d'assurer la continuité de ces prestations de services, un nouveau marché doit être lancé. Il est décomposé en 5 lots attribués séparément :

- Lot n°1 : Déchets Diffus Spécifiques (DDS) ;
- Lot n°2 : Déchets de bois tout venant ;
- Lot n°3 : Résidus d'Épuration des Fumées d'Incinération des Ordures Ménagères (REFIOM) ;
- Lot n°4 : Déchets d'hydrocarbures (déshuileurs / débourbeurs) ;
- Lot n°5 : Déchets faiblement amiantés.

Les marchés seront à bons de commande sur la base de prix unitaires sans engagement sur un montant minimum ni maximum en valeur ou en quantité conformément à l'article 77 du Code des marchés publics.

Il prendront effet au 1^{er} janvier 2016 pour une durée d'un an renouvelable trois fois par expresse reconduction, soit quatre ans maximum.

Les estimations annuelles par lot sont les suivantes :

- Lot n°1 : 110 tonnes pour 90 000 € HT ;
- Lot n°2 : 2 600 tonnes pour 90 000 € HT (hors mise en place de la Responsabilité Elargie du Producteur sur le flux des meubles, qui devrait permettre de réduire cette prise en charge par la collectivité) ;
- Lot n°3 : 850 tonnes pour 165 000 € HT ;
- Lot n°4 : 15 000 € HT ;
- Lot n°5 : 65 tonnes pour 12 000 € HT.

Une consultation commune sera lancée par voie d'appel d'offres ouvert en application des articles 10, 26-I 1°, 33, 40-III 2°, 56 à 59 et 77 du Code des marchés publics

Je vous propose:

D'APPROUVER les éléments essentiels du dossier de consultation des entreprises mentionnés ci-dessus.

D'AUTORISER Monsieur le Président ou Madame Fabienne GODICHAUD, en qualité de 3^{ème} Vice-présidente en charge des marchés publics, à signer les marchés à intervenir, ainsi que les actes afférents à une résiliation éventuelle.

.../...

D'IMPUTER les dépenses au Budget Annexe « Déchets Ménagers » – section fonctionnement article 611 – fonction 8123.

**APRES EN AVOIR DELIBERE,
LE BUREAU COMMUNAUTAIRE,
A L'UNANIMITE DES SUFFRAGES EXPRIMES,
ADOpte LA DELIBERATION PROPOSEE.**

Certifié exécutoire :	
<u>Reçu à la Préfecture de la Charente le :</u> 24 juin 2015	<u>Affiché le :</u> 24 juin 2015